



Personnels Administratifs

Octobre 2012

Pour la CGT Éduc'action, l'élection d'un nouveau président de la République doit être l'occasion d'en finir avec les années de régressions sociales que nous venons de subir.

Pour rappel... En 5 ans, 80 000 emplois ont été supprimés dans l'Éducation nationale et nombre de mesures ont été prises contre nos statuts (RGPP), nos rémunérations (PFR) et nos cadres d'emplois : la réforme de la catégorie B, la fusion des personnels techniques de laboratoire dans la filière ITRF, le point d'indice, l'égalité professionnelle, le financement de la formation professionnelle, la pénibilité. Tous ces sujets ont fait l'objet d'attaques sans précédent.

Le changement politique était indispensable pour créer un nouveau contexte permettant d'arrêter la casse de notre système éducatif. Dans le secteur de l'Éducation, la tâche est immense car il faut marquer clairement la rupture avec cinq ans de Sarkozysme.

Des créations d'emplois sont envisagées sur toute la durée du quinquennat de François Hollande, même si elles ne permettent pas de compenser la saignée des cinq dernières années.

Certes, Vincent Peillon a décidé d'ouvrir rapidement des discussions sur beaucoup de sujets pour aboutir, à la fin de l'année, à une Loi d'orientation sur l'école. Mais, lui aussi, aurait-il oublié les personnels dits non-enseignants ?

La CGT Éduc'action demande que l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale soit pris en compte par notre nouveau Ministre qui a souligné, lors d'une audience, l'importance de ces personnels dans l'accompagnement de la réussite éducative de l'ensemble des élèves.

La CGT Éduc'action ne se contentera pas de ces déclarations. Elle attend de ce nouveau gouvernement des mesures concrètes telles que l'annulation de ces suppressions d'emplois et la mise en place d'un collectif budgétaire ambitieux.

La loi du 12 mars 2012 sur les non-titulaires est insuffisante.

Nous demandons que tous les personnels éligibles à la titularisation dans le cadre de cette loi soient titularisés avec l'ouverture de négociations.

Nous demandons une titularisation réelle, sans conditions, de tous les précaires, et la fin du recrutement de non-titulaires.

Enfin, la revalorisation de tous les métiers présents à l'Éducation nationale doit se faire, d'abord, par une revalorisation salariale. Ainsi, la CGT Éduc'action demande une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de 300 € et l'ouverture de négociations sur la grille salariale.

Sommaire :
Édito
p. 2 - Revalorisation du SMIC au 1 ^{er} juillet 2012
p. 3 - Salaires ; Évaluation et PFR ; Journée de carence
p. 4 - Fonction publique : Calendrier de travail prévisionnel - Bulletin de syndicalisation

La CGT Éduc'action sera, dans cette nouvelle période, une force de proposition pour améliorer notre système éducatif. Pour cela, nous considérons qu'il est indispensable que l'intervention et l'action des personnels avec leur organisation syndicale soient renforcées.

Magali Giorgetti

Le 1^{er} juillet 2012 le SMIC a été revalorisé de 2%, après celle du 1^{er} janvier 2012 de 2,4%. Le SMIC vaut dorénavant 1 425,67 € bruts.

À la même date, le minimum Fonction publique est passé à l'indice majoré 308, soit 46 centimes au-dessus du SMIC (1 426,13 € !).

Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique, a procédé à la même opération que son prédécesseur, M. Sauvadet, en attribuant un point d'indice supplémentaire au-dessus du minimum aux premiers échelons des échelles 3, 4 et 5 de la catégorie C.

Ces trois premières échelles ont des débuts de carrières (11 à 17 ans) écrasés sur le SMIC, avec moins de 40 euros de gains de point d'indice. **Pour l'instant, la différence avec le gouvernement précédent est imperceptible.**

1,1 million d'agents, plus d'un fonctionnaire sur cinq, verront leur salaire indiciaire modifié au 1^{er} juillet 2012. La smicardisation de la catégorie C ne concerne pas que le salaire d'activité, mais aussi la pension de retraite. À l'indice majoré 416 en fin de carrière, le maximum de pension de 75 % ne représente que 101 % du SMIC pour une carrière complète.

De la même façon que pour la catégorie C, les deux premiers échelons du premier grade de la grille type de la catégorie B sont revalorisés, le début de grille à l'indice majoré 305 passant sous le SMIC. Le premier échelon de la grille du NES (nouvel espace statutaire du B) est revalorisé de 4 points d'indice.

Il est absolument impossible de maintenir la grille actuelle de la catégorie C, et en conséquence celle des autres catégories.

L'engagement pris pendant la conférence sociale des 9 et 10 juillet d'engager une concertation "garantissant des perspectives de carrière aux agents" et "une priorité aux agents de catégorie C" ne vaut pas formellement engagement d'une renégociation de la grille indiciaire.

Le gouvernement devra comprendre qu'il doit sortir de l'ambiguïté sur la reconstruction de la grille, et ne pas se situer dans la continuité du gouvernement précédent sur la question du pouvoir d'achat.

Pour cela, l'intervention des personnels est nécessaire.



➔ Pour la CGT, une mesure d'urgence...

Comme signe de la rupture avec la logique précédente, la CGT Fonction publique demande que la hausse nécessaire du point d'indice compense intégralement la perte due à l'inflation de la dernière année.

Soit, pour le 1^{er} juin 2012, un point d'indice à 4,718 €.

Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis le 31 mai 2011, le point d'indice de la Fonction publique devrait s'élèver aujourd'hui à (Valeur mensuelle en €):

- Depuis le 1^{er} juillet 2010 : 4,6303.
- Revalorisé sur l'indice INSEE, de mai 2011 à mai 2012 : 4,7180.

Perte avec le point actuel : -0,0880 !

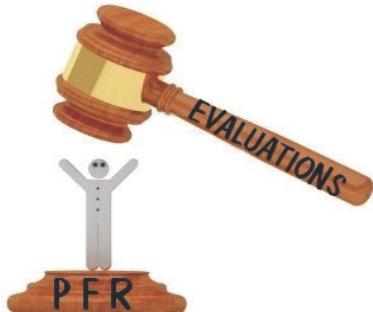


**Selon le ministère de la Fonction Publique, l'année 2013 sera l'année des catégories C.
À suivre...**

Salaires

La situation est la suivante... Alors que la dernière augmentation des traitements date du 1^{er} juillet 2010 à hauteur de 0,50 %, l'ancien pouvoir avait décidé de geler toute revalorisation du point d'indice pour les années 2011 et 2012. Pour information, entre 1999 et 2010, le point d'indice (part réglementaire et commune à tous du salaire) a augmenté de 9,93 % alors que les prix augmentaient durant la même période de 19,20 %. Cela signifie que la réelle progression des salaires des agents des trois Fonctions publiques se sera paradoxalement traduite durant la décennie par une baisse réelle du pouvoir d'achat.

Évaluation et PFR



Tous les systèmes d'évaluation sont fondés sur le culte de la performance et de la concurrence individuelle qui fait exploser tous les collectifs de travail.

Les systèmes d'évaluation, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ont été inventés, dans les années 60, par le PDG de Général Electric qui avait imaginé "4 blocs" pour modéliser les salariés en catégories, selon une combinaison de la performance et du degré d'adhésion aux stratégies d'entreprise. Cette grille permettrait de demander à chaque responsable de se séparer, chaque année, de 10 % de son effectif, comme une action de salubrité pour l'entreprise !

Ces dispositifs mis en place dans la plupart des grandes entreprises et dans la Fonction publique française, visent ainsi à s'assurer de la docilité des salariés, surtout en ces temps de crise où aucune remise en cause du modèle économique unique ne peut être tolérée. Ils sont devenus la clef de voûte du "*Wall Streets management*".

Pour les personnels d'encadrement, c'est l'art de jouer de la carotte [avec l'enjeu des promotions et de la part variable des salaires] et du bâton [avec le chantage aux objectifs]. L'évaluation favorise l'individualisation du travail et du salaire. En jouant volontairement de son opacité, elle exacerbe la concurrence entre des salariés souvent "déboussolés", mais en attente de reconnaissance et favorise le harcèlement moral qui génère la souffrance des personnels sur leur lieu de travail.

Journée de carence

Elle intervient après le gel des salaires pour 2011 et 2012 et instaure, de surcroît, une situation inéquitable entre le public et le privé. En effet, bon nombre d'entreprises privées, par accord (convention collective) prennent en charge les jours de carence des salariés en maladie.

Les spécialistes s'accordent à dire que c'est une mesure contre-productive pour la prévention des arrêts maladie longs qui s'avèrent bien plus coûteux que les arrêts maladie de courte durée. Les agents en arrêt court n'étant pas remplacés, sont doublement sanctionnés. Ils subissent une sanction financière, mais, lorsqu'ils reprennent leur poste, ils retrouvent sur leur bureau les dossiers qui se sont accumulés.

La CGT considère que la maladie ne peut être une variable de rémunération. L'agent malade ne doit pas subir en plus de l'altération de son état de santé une quelconque sanction financière.

Concrètement, nous aurions tort de croire que le nouveau gouvernement va spontanément revenir sur ces mesures. Les logiques de réduction des déficits impliquent encore plus de sacrifices pour les plus basses catégories de la Fonction publique, mais aussi pour l'ensemble des citoyens.

La CGT Éduc'action a mis en garde le gouvernement dans son entêtement à faire voter par le Parlement le Traité européen alors que la majorité des citoyens y est défavorable.

La CGT a appelé à une journée d'action nationale le 9 octobre 2012 pour la défense et l'avenir industriel et l'emploi.

Soyons prêts à redescendre dans la rue si nous voulons être entendus.

Patrick Bongiovanni

Suppression du jour de carence :
Signez en ligne la pétition sur le site de l'UGFF-CGT.

Fonction publique – Calendrier de travail prévisionnel

	Réformer avec les agents	Droits et moyens syndicaux	L'exemplarité des employeurs	Les conditions de vie au travail	Parcours professionnels, mobilité	Carrières, rémunérations
OCTOBRE	Bilan de la RGPP et premières informations sur la décentralisation.	Moyens du CCFP et circulaire d'application du décret du 28 mai 1982. Bilan des élections professionnelles	Égalité professionnelle, lancement des discussions.	Réunion de bilan de l'accord SST de novembre 2009. Lancement de la concertation sur le plan amélioration des conditions de travail.	Lancement de la concertation Sur les parcours professionnels, carrières, rémunérations.	Bilan évolution globale des rémunérations.
NOVEMBRE	Amélioration des pratiques d'encadrement.		ANT, conditions d'emploi. Réunion conclusive égalité professionnelle.	Concertation amélioration des conditions de travail.	Fusion des corps.	Rémunérations indiciaires (grilles). Régimes indemnitaire.
DECEMBRE	Ouverture de la concertation sur la déontologie et les valeurs de la Fonction publique. Point d'étape sur la réforme de l'État et la décentralisation.	Bilan d'étape sur la mise en œuvre des moyens syndicaux.	ANT, conditions d'emploi.	Concertation amélioration des conditions de vie au travail.	Mobilité entre ministère et Fonctions publiques. Dispositifs d'attractivité et déconcentration des actes de gestion.	Mesures catégorielles.
JANVIER	Déontologie et valeurs de la Fonction publique.	Rénovation du dialogue social.	Lancement de la concertation sur la gestion des âges : état des lieux.	Réunion conclusive amélioration des conditions de vie au travail.	Recrutements et parcours de carrière. Formation professionnelle Action sociale.	
FEVRIER	Point d'étape sur la réforme de l'État et la décentralisation.	Lancement de la négociation sur la carrière des agents investis de mandats syndicaux.	Gestion des âges		Clôture de la concertation et perspectives pour une négociation (calendrier, méthode). Formation professionnelle.	
MARS			Gestion des âges			
AVRIL		Carrière des agents investis de mandats syndicaux.	Diversité et recrutement dans la Fonction publique.			

Toutes ces concertations sont à suivre dans les prochains "Perspectives".

Sur les carrières, le ministère doit accepter de renégocier les grilles indiciaires et d'augmenter le point d'indice : cela n'est pas encore gagné.

Martine Périmony



4 p. Administratifs
Oct. 2012

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Statut : Adjenes - Adaenes - Saenes

Adresse personnelle

Code postal Commune

Établissement

Code postal Commune

Tél. Mail

À remettre à un militant CGT ou à retourner à : CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex